



AUTEXIER

NOTICE DE MONTAGE ET D'ENTRETIEN

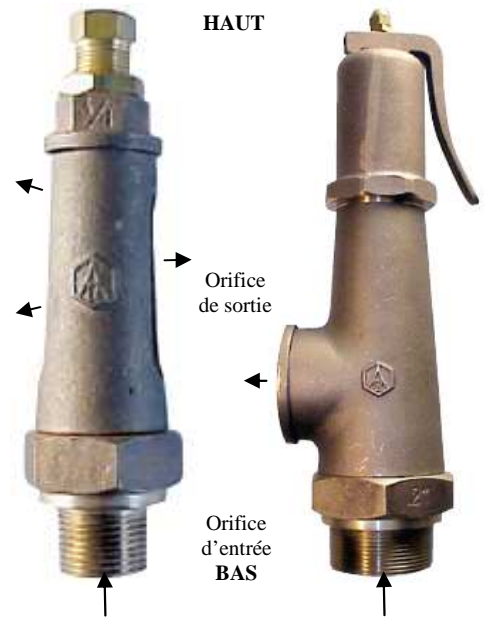
SOUPEPE DE SÛRETÉ CONVENTIONNELLE

I) Transport, vérification à la réception et stockage :

- 1) **Attention** : la soupape de sûreté peut être endommagée par les vibrations, les chocs et les impuretés. La soupape doit donc être manipulée avec précaution sans enlever les bouchons de protection avant l'installation, ni manœuvrer le levier d'essai.
- 2) Vérifier à la réception que l'emballage est en bon état, que la soupape livrée est conforme à la commande, que le matériel n'est pas endommagé, que la soupape est livrée avec son certificat de tarage.
- 3) Il est recommandé d'installer la soupape dès réception et de ne pas la laisser sans utilisation. Sinon la stocker dans un endroit sec.
- 4) Il est recommandé d'actionner la soupape avant montage.

II) Montage de la soupape :

- 1) avant la mise en place de la soupape, bien nettoyer l'ensemble du matériel connecté pour éviter son colmatage rapide lors de la mise en service de l'ensemble.
- 2) le montage s'effectue avec l'orifice d'entrée orienté vers le bas, à la verticale, le capuchon orienté vers le haut. L'orifice de sortie, dans le cas d'un échappement canalisé, doit être à l'horizontale (voir schéma type)
- 3) lors de l'installation ou de la maintenance, si le matériel est situé dans une zone à risque explosif, utiliser du matériel conforme à la classification de cette zone, sans l'isoler électriquement du reste du circuit pour éviter tout phénomène électrostatique.



III) Avertissements :

- 1) il est formellement interdit de neutraliser le mécanisme de la soupape.
- 2) aucun robinet, vanne ou étranglement ne doit être intercalé entre la capacité à protéger et la soupape, idem pour le circuit aval de la soupape, et aucun corps étranger ne doit bloquer les circuits amont/aval de la soupape.
- 3) la soupape doit être installée en un endroit où elle ne risque aucun choc qui fausserait son fonctionnement.
- 4) Il est important d'avoir une pente d'évacuation sur la tuyauterie aval pour éviter toute apparition de surpression qui fausserait obligatoirement le débit.
- 5) pour une protection efficace des opérateurs et du personnel de maintenance, il faut bien veiller à utiliser une soupape canalisée pour les fluides présentant des risques (brûlure et/ou inflammation de poussières - calorifugeage éventuel à prévoir-, fluides explosifs, inflammables, toxiques et/ou comburants et/ou asphyxiant, fluides dangereux). Sinon, bien veiller à orienter ou à installer la soupape de manière à ne pas provoquer de dommages pour les personnes ou les biens.
- 6) Il est impératif de respecter les plages de température suivantes : Température mini -20°C. 200°C Maxi pour les soupapes à clapet FPM, 250°C Maxi pour les soupapes à clapet PTFE et à clapet métallique.
Attention : pour les soupapes à échappement libre, ne pas dépasser 55°C (sécurité du personnel).
- 7) La pression de tarage mini est de 0.5 bar.
- 8) **ATTENTION** : AUTEXIER n'est plus responsable du bon fonctionnement de la soupape si celle-ci a été démontée ou modifiée, tarée ou retardée par une personne non mandatée par AUTEXIER, ou si son plombage est détérioré.
- 9) Il est impératif de respecter les conditions d'emploi annoncées (pression, température, fluide, contre pression) lors de votre consultation auprès de nos services (pas de fluides corrosifs ou pouvant provoquer une usure significative, pas de fluides instables dont la décomposition pourrait présenter des risques, ne pas utiliser plusieurs fluides susceptibles de réagir entre eux ou de dégager des dérivés menant à une atmosphère explosive, pas de fluides visqueux ou susceptibles de se solidifier à un moment ou un autre).
- 10) Bien veiller à limiter autant que possible les efforts dus à des désalignements des tuyauteries de raccordement.
- 11) il est nécessaire d'éliminer toute pression amont et aval avant tout démontage de la soupape, et ce, sans créer d'atmosphère explosive dans ou en dehors du matériel. Le personnel faisant cette intervention doit être formé pour ce type d'intervention et muni de toutes les protections nécessaires liées au fluide véhiculé.
- 12) dans le cas où le fluide véhiculé est susceptible de conduire à une atmosphère explosive lors l'ouverture de la soupape, l'échappement de cette soupape doit obligatoirement être canalisé.
- 13) ne pas modifier la documentation AUTEXIER (notices, plaque de firme, certificats...).

Réf.Documentaire 0904DA91 version 08 du 16/11/2010

NOTICE DE MONTAGE ET D'ENTRETIEN

SOUPEPE DE SÛRETÉ CONVENTIONNELLE

IV) Maintenance :

1) Il est recommandé de manœuvrer manuellement de façon périodique et régulière le clapet à l'aide de l'organe de relevage pour limiter les risques de colmatage de la soupape (suivant la périodicité de l'installation ou la législation du pays en vigueur ; et pour cela, la pression d'essai doit rester entre 80 et 90% de la pression de tarage).

A la refermeture, s'assurer que le siège est à nouveau étanche.

2) il est impératif de maintenir la soupape propre et en ordre de marche (vérifier périodiquement que l'échappement reste libre, sans dépôt ou impuretés ni bouchon dans la tuyauterie).



V) Garantie :

Tous nos appareils sont garantis pendant 1 an à dater de la livraison contre tout défaut de matière ou de construction, lorsqu'ils sont utilisés dans les conditions d'emploi pour lesquelles ils ont été prévus. Cette garantie est limitée au remplacement ou à la réparation par nos soins des pièces reconnues défectueuses. Nous déclinons toute responsabilité en cas de non respect de cette notice.